

MAEC Biodiversité – Entretien durable des IAE ligneux

L'objectif de cette mesure est d'assurer un entretien durable des éléments ligneux (haies, arbres alignés ou ripisylve). Cet entretien est fonction du type d'élément présent et permet d'en assurer une gestion pertinente, dans l'objectif du renouvellement et de la pérennité de ces infrastructures.

Éléments éligibles	Code	Montants
Ligneux	IAE4	3,24€/mètre

Le cahier des charges

Obligations	Echelon 1
Tenir un cahier d'enregistrement des pratiques : obligation d'indiquer toutes les pratiques réalisées sur la parcelle. En cas d'absence d'intervention notifier « aucun traitement réalisé » Enregistrement de toute intervention réalisée sur chacune des haies éligibles : date d'intervention, type d'intervention, matériels utilisés	
<u>Avoir un plan de gestion et mettre en œuvre le plan de gestion sur 90% des éléments engagé</u>	
Respecter l'interdiction de fertilisation azotée	
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur les éléments engagés	
Réaliser au moins une formation à l'agro-écologie à réaliser au cours des 2 premières années d'engagement : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'enherbement au sein d'un système agroécologique : 9, 11, 16, 18 avril (16h) • Adapter son système au changement climatique grâce à l'agroécologie : 20, 25, 27 juin (12h) • Mieux connaître son sol : 7, 12, 14, 19 novembre (12h) 	

Le plan de gestion est obligatoire, il détermine les modalités d'entretien et de gestion.